



Trivium

Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften

14 | 2013

Le Saint-Empire à l'époque moderne

Le Saint-Empire à l'époque moderne : un système partiellement modernisé résultant d'une adaptation incomplète à l'émergence, dans les principautés territoriales allemandes et les pays européens voisins, de l'État de la première modernité

Heinz Schilling

Traducteur : Christophe Duhamelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4569>

DOI : 10.4000/trivium.4569

ISSN : 1963-1820

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Référence électronique

Heinz Schilling, « Le Saint-Empire à l'époque moderne : un système partiellement modernisé résultant d'une adaptation incomplète à l'émergence, dans les principautés territoriales allemandes et les pays européens voisins, de l'État de la première modernité », *Trivium* [En ligne], 14 | 2013, mis en ligne le 16 septembre 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.4569>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Trivium* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le Saint-Empire à l'époque moderne : un système partiellement modernisé résultant d'une adaptation incomplète à l'émergence, dans les principautés territoriales allemandes et les pays européens voisins, de l'État de la première modernité

Heinz Schilling

Traduction : Christophe Duhamelle

NOTE DE L'ÉDITEUR

Nous remercions M. Heinz Schilling ainsi que la maison d'édition Philipp von Zabern de nous avoir accordé l'autorisation de traduire ce texte pour le présent numéro.

Wir danken Herrn Heinz Schilling und dem Verlag Philipp von Zabern für die freundliche Genehmigung, diesen Artikel in französischer Übersetzung zu publizieren.

NOTE DE L'AUTEUR

Le texte qui suit est une version à peine modifiée de ma communication au colloque de Mayence, qui prenait la suite d'une contribution intitulée « Reichs-Staat und frühneuzeitliche Nation der Deutschen oder teilmodernisiertes Reichssystem –

Überlegungen zu Charakter und Aktualität des Reiches » (Schilling [2001]). On trouvera dans cet article un ensemble de références beaucoup plus développé que celui auquel je me restreindrai dans les pages qui vont suivre. J'ai choisi ici de ne pas répondre directement à la position qu'a prise, en réaction à la mienne, Georg Schmidt dans la même revue (Schmidt [2001], un article paru après la tenue du colloque de Mayence). Les principaux arguments sont désormais sur la table, de sorte que tous ceux qui les liront seront en mesure de se forger leur propre opinion.

I.

- 1 Prononcer, devant un tel aréopage d'experts du Saint-Empire, un exposé portant un titre aussi monstrueux revient pratiquement à s'immoler en public. Et ce d'autant plus qu'il me faut prendre la parole à la fin d'un colloque si riche en nuances et en enseignements, et immédiatement après une intervention dont l'intitulé, aussi bref que stylistiquement et esthétiquement convaincant (« L'Empire à l'époque moderne : l'État de la nation allemande »), véhiculait un message dont on peut envier le tranchant et la clarté. Pour ajouter à la difficulté, je ne suis guère en droit de me définir comme un historien de l'Empire à proprement parler. En dépit des retours répétés de mes travaux vers le Saint-Empire – notamment mes recherches sur « Les conflits confessionnels et la formation de l'État » fondées sur l'exemple du comté de Lippe, ou l'étude d'Emden et du comté d'Empire de Frise-orientale – je me sens plus proche d'une histoire européenne comparée que de l'histoire de l'Empire. C'est donc ce que je vous propose pour clore cette rencontre : regarder du dehors les problèmes dont nous avons discuté ici. Il s'agit, dans une perspective européenne, de soumettre à un effort de classement comparatif et hiérarchisé les résultats auxquels est parvenue la nouvelle recherche historique sur le Saint-Empire depuis la seconde Guerre Mondiale. Nous nous trouvons de surcroît à un moment où l'ouvrage de Georg Schmidt intitulé « Histoire du Saint-Empire : État et nation à l'époque moderne », un livre à thèse qui confère de nouveaux accents à l'historiographie impériale, a placé au centre des débats un modèle éminemment politique d'interprétation du passé national. En postulant que l'Allemagne, ou du moins les Allemands, ont présenté à l'époque moderne toutes les caractéristiques d'un État et d'une Nation, il aspire ainsi à jouer un rôle dans la politique actuelle. Nous voici donc presque revenus à une situation semblable à celle qu'évoquait hier Eike Wolgast en parlant de l'historiographie au temps de Heinrich von Treitschke, même s'il serait bien sûr inapproprié d'y associer une résurgence de son épopée d'un État conquérant. Car l'enjeu n'est pas aujourd'hui d'étayer certaines revendications de l'Allemagne, mais bien d'aligner l'histoire allemande de l'époque moderne sur une norme européenne déterminée par l'État. Toute interprétation, juste ou non, de l'Empire – aussi ancien soit-il – n'est jamais anodine pour la politique contemporaine, comme je l'ai montré dans ma contribution à la *Historische Zeitschrift*¹ en me fondant sur l'exemple de la controverse entre Fischer, Chevènement et Védrine ; et Georg Schmidt vient lui aussi de le rappeler.
- 2 Ce qui est incontestable, c'est le fondement historiographique de nos débats, c'est-à-dire les progrès de la recherche sur l'histoire du Saint-Empire ; elle a connu en Allemagne une véritable efflorescence depuis la seconde Guerre Mondiale et a initié un renversement complet des jugements portés sur l'ancien Empire, contre ceux qui le stigmatisaient au nom d'une optique étroitement nationale, voire nationaliste. On sait

que les principaux jalons de cette évolution ont été : le travail de Friedrich Hermann Schubert sur la place éminente prise par les diètes d'Empire dans la théorie politique de l'époque moderne – un travail que son auteur a dès cette époque inscrit dans une perspective de comparaison européenne ; les études de Gerhard Oestreich sur la structure et les procédures des diètes du XVI^e siècle (des recherches qui venaient compléter celles de Schubert et qui ont été poursuivies par les travaux d'Helmut Neuhaus) ; le travail systématique entrepris par Bernhard Diestelkamp sur les tribunaux suprêmes de l'Empire, qui a donné l'impulsion au champ nouveau des recherches sur ces instances judiciaires, avec par exemple la monographie de Sigrid Jahns sur les assesseurs du tribunal de la Chambre impériale ; l'ouvrage en deux volumes de Karl Otmar Freiherr von Aretin sur les dernières décennies du Saint-Empire ainsi que sa grande synthèse en trois tomes sur l'Empire après 1648 ; les livres de Fritz Dickmann et Anton Schindling traitant de la nouvelle vitalité de l'Empire et de la diète sur la base de la paix de Westphalie ; les innombrables études de Volker Press, qui ont porté non seulement sur le niveau impérial et ses institutions mais également et surtout, sur ses régions et ses territoires ; mais aussi pour finir les travaux de Peter Blickle, Winfried Schulze et leurs élèves sur le peuple des sujets et sur leur participation à la vie publique de l'Empire, à quoi l'on peut adjoindre des recherches de la même veine issues de l'école historique de la RDA, notamment celles de Günter Vogler.

- 3 Bien que toutes ces entreprises aient fortement aidé à réviser l'image d'un Empire médiéval stérile et figé, condamné à un crépuscule sans fin durant tout l'Ancien Régime, elles n'en ont pas moins toujours tenu à marquer la distance de principe entre cet Empire et le type de régime politique qui s'est imposé à ces époques en Europe occidentale et dans les principautés territoriales allemandes – un modèle que nous appelons l'État de la première modernité. C'est pourquoi l'on a fait également preuve de prudence et de retenue dans le maniement de l'appareil conceptuel. En règle générale, on s'est contenté de donner à l'Empire le nom que lui donnaient les contemporains : le Saint-Empire romain germanique. Les seuls, à ma connaissance, à avoir tenté des nouveautés en ce domaine furent les historiens Volker Press et Bernd Roeck, qui firent appel au concept de système, volontiers récusé par les jeunes historiens d'aujourd'hui², d'abord pour en faire un usage assez vague, ensuite pour l'affûter et le préciser dans l'expression « système impérial ». Cela ne saurait étonner chez le jeune Roeck qui, dans sa thèse munichoise de 1979 (intitulée *Reichsherkommen und Reichssystem* – « La coutume d'Empire et le système impérial ») sur la littérature politique des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que dans un article paru peu après au sein d'un catalogue d'exposition sur la paix de Westphalie et les représentations iconographiques de l'Empire, a introduit le concept de « système impérial »³ ; après tout, Roeck est un historien très conscient des enjeux théoriques et toujours soucieux d'observer les efforts des sciences humaines et sociales voisines pour élaborer concepts et modèles, et d'en tirer le meilleur profit possible pour les sciences historiques.
- 4 Chez Volker Press en revanche, on pourra d'emblée écarter l'hypothèse d'un goût immodéré pour les constructions théoriques et conceptuelles des sciences sociales. Et à propos de l'Empire, je ne crois pas avoir lu une seule recension qui lui ait jamais reproché d'être un théoricien fanatique ou de se complaire dans l'abstraction des concepts. Bien au contraire : à propos de son article sur le système impérial, dans le recueil dirigé par Grete Klingenstein et Heinrich Lutz intitulé *Spezialforschung und « Gesamtgeschichte »* (recherches spécialisées et « histoire générale »), on a pu se

demander « si en s'autorisant un pas supplémentaire vers une confrontation pour ainsi dire expérimentale avec l'offre théorique (c'est-à-dire celle des théoriciens des systèmes), il n'aurait pas été possible de conférer une profondeur accrue et un tour plus systématique au concept de "système politique" appliqué à l'Empire romain germanique et de lui donner ainsi, surtout, une capacité à s'insérer dans une comparaison européenne et à nourrir la discussion au-delà des divisions en périodes et en spécialités académiques »⁴. Mais voilà : à cette époque on n'est pas allé plus loin dans ce débat car les relents répulsifs de post-modernisme véhiculés par le concept de système étaient encore aussi peu à l'ordre du jour que l'exaltation ou – si l'on veut – la dégradation de l'Empire au statut d'État.

- 5 Ce débat s'ouvre aujourd'hui dans un contexte où les théories scientifiques et la pratique de la recherche sont bien différentes; à son sujet, il me semble que plusieurs remarques s'imposent qui relèvent à la fois de l'historiographie et du contenu concret de la discussion : lorsqu'un historien comme Volker Press, qui réfléchit en partant toujours des institutions et plus précisément des archives du Saint-Empire et qui privilégie les catégories de l'histoire institutionnelle et sociale telle que la concevait Otto Brunner, accole à « l'Empire romain allemand » le vocable de « système politique » (comme il le fait depuis 1976 dans ses enseignements à Gießen ou, au début des années 1980 dans le recueil viennois que j'ai évoqué, dirigé par Lutz et Klingenstein et portant le sous-titre d'« exemples et problèmes de méthode pour l'histoire de l'époque moderne »), ce choix est d'une importance déterminante pour la problématique que nous abordons aujourd'hui. Il est manifeste en effet que Press a commencé très tôt à chercher une désignation adéquate qui, du point de vue du contenu historique, ne manque pas sa cible et qui lui permette de rassembler sous un dénominateur commun le large spectre de connaissances que ses nombreuses études sur tel ou tel aspect particulier lui avaient permis d'accumuler à propos de – presque – toutes les fonctions et les modalités d'expression du Saint-Empire moderne. Si l'on se souvient en outre des collègues avec qui Press travaillait alors et qu'il cite nommément dans la première note de son article, il apparaît clairement que sa trouvaille conceptuelle était également due à Peter Moraw, qu'il est permis de considérer comme l'historien le plus inventif – précisément dans le domaine du vocabulaire méthodique de l'Empire à la fin du Moyen Âge. Il est bien possible que l'idée de « système » trouve également ses racines ici, à Mayence, qui était alors avec Gießen le siège d'un programme de recherche concertée financé par la DFG* et portant sur l'histoire du Saint-Empire moderne – programme auquel Press se réfère explicitement.
- 6 Au-delà même de cette interrogation sur les concepts – aussi importante qu'elle soit pour appréhender les réalités pragmatiques dont il s'agit – les travaux de Volker Press sur l'histoire de l'Empire se caractérisaient par le désir d'établir un équilibre entre la redécouverte et la réhabilitation de l'Empire d'une part et, de l'autre, l'attention accordée aux succès remportés au XVI^e siècle par le type de formation politique que représentait l'entité territoriale, succès ouvrant définitivement la voie à l'avènement de l'étatisme moderne au sein de ces principautés. Dans les débats soulevés par le concept de communalisme proposé par Peter Blickle, débats auxquels Press lui-même accordait la valeur d'un véritable programme scientifique, il n'a pas eu recours à quelque modernité ou supériorité supposée d'un « Empire-État » pour l'opposer à la tentative à son sens erronée de placer du côté du communalisme le potentiel de développement de l'étatisme moderne. Press considérait au contraire que l'avenir appartenait à la composante territoriale de l'ensemble impérial et au chemin qu'elle

frayait vers la modernisation étatique des principautés. Ces évolutions de l'État territorial constituaient pour Press les seules tendances porteuses d'avenir ; et c'est bien cet horizon étatique qu'il posait comme antithèse aux modèles institutionnels plus anciens marqués par la participation de la communauté à la décision politique, à la ville comme à la campagne. On ne peut s'empêcher de penser que le modèle d'un Empire-État défendu par Georg Schmidt est davantage compatible avec le concept de communalisme promu par Peter Blickle qu'avec la manière dont Volker Press voyait l'histoire de l'Allemagne à l'époque moderne. Ce dernier partait de l'idée que le modèle institutionnel territorial dominé par les autorités étatiques faisait partie intégrante du « système politique » de l'Empire, et à ses yeux l'alternative entre « communalisme ou territorialisme »⁵ s'était résolue dès le XVI^e siècle en faveur des territoires et de leur étaticité. Dans cette optique, il est impossible de placer l'Empire, dans l'évolution étatique, ailleurs que sur une voie de garage et les principes d'organisation politique comme le communalisme ou le républicanisme urbain⁶ s'avèrent être des modèles périmés.

- 7 Quant au choix qui a alors été fait de parler de « système politique » ou de « système impérial », qu'il me soit permis de rappeler que dans les années 1970 le concept de système avait pour ainsi dire le vent en poupe, en particulier en Hesse, mais aussi à Bielefeld, où il fut la source des fécondes impulsions théoriques et méthodologiques que Peter Moraw a ensuite transférées vers Gießen, où il en a manifestement fait profiter ses collègues. Ce rappel est justifié, sans aucun doute. Mais même à cette époque le concept de système laissait subsister, dans les débats scientifiques (et en dépit des efforts fournis par les sociologues de Bielefeld et Francfort pour prétendre expliquer le monde à partir de la société) le concept d'État au sens des politistes et des constitutionnalistes. Press et d'autres modernistes auraient donc tout à fait pu s'en servir s'ils avaient voulu conférer à l'Empire la qualité d'État. Mais ils ne l'ont pas fait. Au contraire, les historiens du Saint-Empire comme Peter Moraw et Volker Press, à l'instar de Karl Otmar von Aretin, Notker Hammerstein ou Heinrich Lutz, s'en sont tenus au vocable de *Reich* (Empire), qui au fond est suffisamment précis par lui-même et suffit à établir la distinction avec d'autres régimes politiques. Dans leur effort pour jeter un filet conceptuel un peu plus précis sur ce gros poisson institutionnel, ils se sont aussi appuyés sur des constructions linguistiques stylistiquement et esthétiquement peu convaincantes, comme « système politique » (*politisches System*) ou « coagulation en une forme » (*gestaltete Verdichtung*). Ces tentatives de naguère, tout comme la volonté actuelle d'éviter d'appliquer le concept d'État à l'Empire, ne sauraient être disqualifiées d'emblée au prétexte qu'elles ne seraient que des combats d'arrière-garde menés par une corporation sclérosée, celle des historiens du Saint-Empire⁷. Elles recouvrent plutôt le désir d'éviter l'utilisation de concepts trop chargés pour ne pas donner une idée fautive ou au moins impropre de l'objet, et la volonté de se résigner à des échafaudages terminologiques sans grâce mais ayant l'avantage de ne pas traîner derrière eux (contrairement au terme « État ») une ribambelle de casseroles sémantiques impuissantes à interpréter le Saint-Empire de l'époque moderne.
- 8 En contrepartie, ce genre d'acrobaties linguistiques offre la possibilité de cibler, en désignant précisément sa nature, ce qui est le propre de l'Empire, dans ses fonctions et ses structures apparaissant comme « singulières » ou « différentes » dès lors qu'on les soumet à une comparaison synchronique avec d'autres formes politiques de l'époque moderne, ou diachronique avec celles d'autres périodes. Sur cette base, il est également possible de « raconter » l'histoire de l'Empire à l'époque moderne sans raideur ni

abstraction, en faisant le récit d'un processus inachevé de renouveau – une modernisation partielle, pour le dire de manière commode – touchant un édifice politique qui, plongeant ses racines dans le Moyen Âge, était soumis depuis au moins la fin du XVe siècle à la nécessité de s'adapter aux nouvelles règles du jeu dictées par les États nationaux ou territoriaux en plein essor, sans pour autant parvenir lui-même à élaborer les mêmes formes. Il s'agit donc de faire du seuil de l'âge moderne et des changements qu'il amène dans la constitution de l'Empire, non pas une variante de la genèse de l'État de la première modernité dans les principautés territoriales ou dans les royaumes de l'Europe de l'ouest ou du nord, mais bien un processus conduisant à un « système partiellement modernisé résultant d'une adaptation incomplète » aux nouveaux cadres imposés par ces principautés et ces royaumes. Cette manière de dire les caractéristiques du Saint-Empire après 1495 rejoint les constatations de Barbara Stollberg-Rilinger sur les éléments qui, dans la pratique institutionnelle du Saint-Empire, ne peuvent être qualifiés de modernes⁸. En se plaçant dans l'optique d'une comparaison synchronique, la juxtaposition du « non-moderne » avec le « partiellement modernisé » est ce qui fait la singularité du Saint-Empire par rapport aux structures étatiques des territoires et royaumes du XVIe au XVIIIe siècle. Lorsque Georg Schmidt attire l'attention sur les lacunes de la modernité qui marquent aussi les États de cette époque, y compris leur paragon français, il est certainement dans le vrai. Mais ici aussi l'important est d'établir une échelle de distinction – dans le cas des États, cette coexistence du moderne et de l'archaïque était circonscrite, tandis qu'elle formait l'essence même de l'Empire et qu'elle en était une caractéristique structurelle.

- 9 Pour finir, on ne saurait négliger le rapport direct qui existe dans le cas de l'Empire entre la notion de « système » et les sources. Car ceux qui critiquent l'emploi de ce concept, entaché à leurs yeux du soupçon de modernisme, oublient que Bernd Roeck, lorsqu'il applique ce terme, comme nous l'avons vu, à la recherche sur le Saint-Empire, se réfère moins à Luhmann qu'à l'expression de « système impérial » qu'il a trouvée dans les documents de l'époque. Selon lui, elle « se rencontre fréquemment dans les actes de la Diète d'Empire à partir des années 1730-1740 [...] avant de devenir l'une des notions les plus importantes pour désigner l'Empire ». Il ajoute qu'une telle construction sémantique trouvait sa logique dans la pensée du temps plus généralement portée à l'idée de système, dont Leibniz est le plus illustre représentant⁹.

II.

- 10 En me situant dans la continuité des prises de position que je viens de rappeler et qui sont celles des historiens du Saint-Empire des années 1960 aux années 1990, j'ai toujours posé en principe – et je continue à le faire – que l'Empire né au Moyen Âge était incapable de toute mutation qualitative qui l'aurait fait passer d'un type étatique à un autre. Car c'est pour des raisons tenant à sa réalité concrète que l'Empire ne pouvait devenir un État sans renoncer à lui-même. La voie d'une modernisation complète, au sens précis de la genèse de l'État moderne, ne lui était donc pas accessible ; il pouvait emprunter en revanche – et on sait qu'il l'a effectivement fait à partir de la fin du XVe siècle – celle d'une adaptation aux nouveaux cadres de plus en plus structurés par la pensée étatique. L'évolution était étroitement bornée à ce que le *Sacrum Imperium Romanorum* pouvait devenir sans abdiquer ce qui faisait sa singularité aux yeux des contemporains et qui, justement, le distinguait des États de la première modernité se

comptant bientôt par douzaines. C'est pour cette raison que j'ai parlé d'un « système impérial partiellement modernisé » à l'époque moderne et je continue à faire le choix de ce concept et surtout de la vision des choses qu'il véhicule. Dans ce sens, des notions comme celles de « système impérial de la première modernité », d'« adaptation incomplète » ou de « modernisation partielle » visent à donner un nom aux modifications qui, depuis la fin du XVe siècle, ont affecté la construction féodale médiévale appelée « Empire » afin de prendre en compte, dans la vie politique de cet édifice, les conditions nouvelles marquées par les progrès de la « conversion étatique » dans les territoires allemands et dans les autres pays européens. Du même coup, et contrairement à la notion d'État, ces différents termes n'évacuent pas la coexistence entre les éléments partiellement modernisés et ceux qui ne le sont pas – un mélange qui correspond bien à la réalité du Saint-Empire jusqu'en 1806, si l'on considère en particulier le maintien inchangé de sa structure vassalique.

- 11 J'ai déjà exposé la manière dont les réformes de l'Empire entre 1495 et 1648 ont entraîné de profonds changements sans pour autant résorber complètement les aspects archaïques et, surtout, en restant toujours en-deçà du seuil qui aurait permis un saut qualitatif modifiant la nature du système pour en faire un véritable État. Je l'ai fait en soulignant certaines thématiques qui me semblent particulièrement pertinentes, dans un article récemment paru dans la revue *Historische Zeitschrift*¹⁰. Qu'il me soit permis ici, en résumant certains aspects de ce texte et en développant d'autres, de présenter à nouveau mon point de vue à partir de quelques questions concrètes. Je laisserai de côté le problème de la conscience nationale à l'époque moderne car je suis convaincu qu'il serait nécessaire de reconsidérer complètement la relation entre l'émergence de l'État et celle de la nation en Europe avant d'interpréter d'emblée tout signe avant-coureur d'une conscience nationale ou proto-nationale comme l'indice d'un État moderne¹¹. Contrairement à Georg Schmidt, je ne pense pas en tout cas qu'il soit d'une grande utilité, pour essayer de classer les choses, d'établir une corrélation entre genèse de l'État moderne et émergence de la nation ; le lien entre les deux est à coup sûr moins pertinent que pour le XIXe siècle. Même dans les futurs États-nations européens, la construction étatique s'est effectuée en grande partie sans construction nationale, ou antérieurement à elle et inversement, des *nationes* sont apparus dans l'ancienne Europe dès le Moyen Âge, appuyées sur une puissante conscience « nationale », sans pour autant s'accompagner – et encore moins s'accompagner *nécessairement* – du moindre indice de construction étatique. Je me cantonne donc à l'examen de l'alternative entre État et Empire partiellement modernisé et je procéderai à six observations.
- 12 *Premièrement* : étalée sur plus d'un siècle, la réforme des institutions défensives de l'Empire a permis que la sécurité du *Reich* soit en fin de compte toujours garantie. On a donc aujourd'hui renoncé aux jugements négatifs que les historiens du XIXe et du premier XXe siècle, la mesurant à l'aune des appétits de l'État-nation, portaient sur l'armature militaire du Saint-Empire, et on a bien raison. Mais les obligations des membres de l'Empire pour assurer sa défense n'avaient rien à voir avec une institution étatique comparable aux armées qui s'établissent alors en son sein dans les principautés territoriales ou à ses frontières dans des organismes étatiques ou semi-étatiques. Ce système de défense était en particulier incapable de passer vigoureusement à l'offensive – une caractéristique essentielle des nouvelles armées d'État, même dans le cas d'une république fédérative comme les Provinces-Unies. Il s'agit là d'une différence qualitative, et les jugements critiques émis aux Pays-Bas et

cités par Helmut Gabel dans ce volume en sont la meilleure illustration. Je pense en particulier à l'opinion de Waldeck selon laquelle l'Empire était plus apte à faire la paix qu'à faire la guerre¹² – autant dire une sentence sans appel pour une puissance de la taille de l'Allemagne si l'Empire avait été un « État » de la première modernité.

- 13 Ce n'était pas un empêchement lié aux circonstances et engendré par l'insuffisance des contingents ou des financements prévus au titre du service dû à l'Empire. C'était une caractéristique juridique, structurelle et organisationnelle de ce mode d'organisation politique non étatique que nous appelons le système impérial partiellement modernisé. Seule cette barrière infranchissable et organique barrant l'accès à une modernisation complète incarnée par la construction d'une armée étatique permet de comprendre pourquoi ce gigantesque corps politique situé non aux marges, mais au cœur du continent n'a pas pris part à la lutte des États pour devenir des puissances européennes au cours des siècles qui ont été décisifs pour cette compétition. Heinz Duchhardt l'a dit récemment : « c'est pour des raisons structurelles que l'Empire n'était pas en mesure d'intervenir dans la conflagration des États à l'époque moderne et d'y jouer un rôle »¹³. Et c'est uniquement parce que l'Empire était aux antipodes d'une puissance étatique et qu'il « n'avait pas la possibilité de projeter sa puissance vers l'extérieur » que « le Saint-Empire romain germanique [a été] de manière durable un centre de gravité stabilisateur du système de la paix en Europe »¹⁴.
- 14 *Deuxièmement* : l'organisation spécifiquement impériale des relations extérieures, aux plans politique et diplomatique, présentait des caractéristiques similaires. Dans ce domaine comme dans celui de la défense, l'Empire a connu du XVI^e au XVIII^e siècle un processus de densification, d'institutionnalisation et de professionnalisation. Mais cette évolution n'a pas débouché sur la mise en place de formes étatiques au plein sens du terme : il n'y a pas eu de « ministre des affaires étrangères » allemand et la politique extérieure n'est jamais devenue le monopole de l'empereur ou de la Diète d'Empire.
- 15 *Troisièmement* : on rencontre les mêmes limites dans le domaine économique, auquel les États émergents accordaient une attention croissante à mesure qu'ils s'organisaient à l'intérieur et défendaient leur position à l'extérieur – il suffit de rappeler la manière dont l'Angleterre ou les royaumes scandinaves ont refoulé l'influence de la Hanse pour construire méthodiquement leur propre puissance commerciale. Concentrer dans le cadre national toutes les ressources favorisant un bilan excédentaire constituait un domaine central du périmètre étatique à l'époque moderne. Mais en dépit de nombreuses initiatives, l'Empire n'a jamais pu déployer une dynamique économique qui puisse ne serait-ce s'approcher de ce qui se passait dans les États-nations d'Europe occidentale comme l'Angleterre, la France et la Hollande. La maîtrise des ressources et des flux elle aussi en est restée à une modernisation partielle, tandis que la politique économique au sens qu'elle prenait dans les États modernes était pour l'essentiel du seul ressort des principautés territoriales de taille importante ou moyenne.
- 16 Nous savons tous que l'Empire était dépourvu de tout ce qui aurait permis une politique économique offensive, digne d'un « État-nation », et *a fortiori* une expansion coloniale ; ce manque constitue entre l'Empire et les États d'Europe occidentale une différence fondamentale, lourde de conséquences pour le développement ultérieur de l'histoire allemande et européenne. Au XIX^e siècle, l'Allemagne était de ce fait une nation et un État ayant un retard à combler et c'est précisément dans le domaine de la politique économique qu'elle n'a eu de cesse de vouloir rattraper à marche forcée tout ce qu'elle

avait dû laisser échapper à cause des lacunes étatiques de l'ancien *Reich*, en particulier dans le domaine colonial.

- 17 *Quatrièmement* : il faudrait aussi examiner en détail la manière dont l'Empire a façonné ses frontières et s'il s'est rapproché sur ce point d'une caractéristique nécessaire d'un État de l'époque moderne, celle qui consiste à se « territorialiser » et à « définir ses limites » à mesure qu'il se forme et s'institutionnalise. Il est intéressant de constater que Georg Schmidt ne définit pas son « Empire-État » en fonction des frontières ou d'une appartenance territoriale qui intègre ou exclut, mais bien sur le mode d'une communauté de personnes : « N'étaient partie prenante à l'Empire, après sa conversion en État, que les états d'Empire qui acceptaient d'être mobilisés par et pour le *Reich* en étant présents à la Diète et en se soumettant aux charges communes »¹⁵. Que l'on aille vers le midi, en Italie impériale, vers le levant et la Bohême, ou le couchant avec la Lorraine ou la Bourgogne, ce corps politique était d'évidence ouvert et mal délimité. À l'instant où les membres de l'Empire, dans ces confins, auraient décidé de paraître à la Diète, l'Empire-État se serait automatiquement étendu vers le même horizon – une flexibilité remarquable, ou plutôt une mollesse d'amibe, une silhouette amorphe, aux antipodes d'un État moderne clairement défini par ses frontières et ses appartenances territoriales.
- 18 Le caractère non étatique de la frontière d'Empire se manifeste également à l'Est, face à la Pologne : la contribution de Dariusz MakiŃa a bien montré que dans cette région les modifications affectant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle les frontières étatiques, modernes et territoriales – en l'occurrence celles de la Prusse brandebourgeoise – se sont fort peu souciées des bornes de l'Empire et les ont enjambées pour aller vers l'Est. Quel genre de frontière est-ce là, que l'on peut traiter de la sorte ? La limite de l'Empire justement, et non une frontière étatique. De même, lorsque Helmut Gabel parle des réflexions qui s'expriment aux Pays-Bas sur un possible retour au sein de l'Empire¹⁶, je me sens conforté dans l'idée qu'il faut établir une distinction entre la lisière de l'Empire et le type de frontière qui caractérise un État de la première modernité. Ce dernier élargissait son territoire par la conquête ou l'incorporation d'un autre État. On pouvait en revanche semble-t-il choisir d'adhérer à l'Empire – comme, de nos jours, à l'Union européenne.
- 19 *Cinquièmement* : le règlement de la problématique religieuse et confessionnelle s'effectua lui aussi, à l'échelle impériale, sous la forme d'une modernisation partielle et non dans le sens d'une conversion étatique. C'est vrai de la paix d'Augsbourg autant que des réglementations confessionnelles de la paix de Westphalie qui vinrent modifier et moderniser la première. L'Empire n'aurait pu accomplir sa transformation en État que s'il avait connu la victoire soit de la politique de recatholicisation menée par l'empereur soit de la Réforme, et l'émergence d'une Église nationale au niveau impérial. Cette transformation aurait en outre donné un autre coup d'accélérateur sur le chemin vers l'État et la modernité : elle aurait jeté aux orties la vieille Église d'Empire liée à la féodalité et par là-même l'existence – typique du Saint-Empire mais impensable dans un État de la première modernité – d'évêques et d'abbés titulaires de pouvoirs temporels et exerçant donc des fonctions d'ordre politique et étatique¹⁷.
- 20 Vu la façon dont évolua en réalité la *Causa Lutheri*, aucune Église d'Empire-État n'émergea. Bien au contraire : l'Église d'Empire à l'ancienne se maintint et parvint même à se stabiliser et à prospérer dans les nouvelles conditions créées par la modernisation partielle du système impérial. Les Églises d'État quant à elles, firent leur

apparition en Allemagne à un autre niveau historique, structurel et géographique, celui des États territoriaux, dans les principautés protestantes surtout, mais aussi, sous une forme différente, dans leurs homologues catholiques. Engendrée par l'incapacité de la Réforme à s'imposer à l'échelle de l'Empire tout entier, la juxtaposition d'une Église d'Empire aristocratique conservant sa prétention médiévale à l'universalité et des Églises territoriales nées à l'époque moderne, constitue peut-être la preuve la plus flagrante que l'Empire a connu non pas une conversion étatique, mais seulement une modernisation partielle. La façon dont fut résolue en Allemagne la question de la tolérance que la Réforme avait mise à l'ordre du jour dans toutes les sociétés de l'Europe latine est elle aussi emblématique de cet Empire d'avant l'État. La Paix d'Augsbourg, on le sait, ancre le caractère bi-confessionnel du *Reich* dans le cadre institutionnel, organisant ses relations avec les territoires – solution qui au milieu du XVIIe siècle devint tri-confessionnelle. En effet, la coexistence des différentes confessions fut garantie, au plan du droit et des institutions, par le principe du *cuius regio eius religio*, qui consacrait le caractère étatique des principautés. Le sort qui fut réservé à l'édit de Nantes montre bien qu'une telle fragmentation territoriale et confessionnelle de l'ossature ecclésiastique nationale était inacceptable pour un État moderne comme la France¹⁸, quand bien même cet édit n'accordait aux huguenots que des places fortes et non, comme dans le cas des états d'Empire protestants en Allemagne, un pouvoir étatique ou même simplement semi-étatique.

21 *Sixièmement* : Ces thématiques ecclésiastiques et confessionnelles attirent notre attention sur une spécificité supplémentaire distinguant l'Empire de tous les États bien individualisés de l'époque moderne. Cette particularité que les débats sur la place à attribuer à l'Empire et sur la valeur à lui accorder ont, si je ne me trompe, totalement négligée jusqu'à aujourd'hui, réside dans son caractère sacré et son insertion dans une histoire eschatologique. Cette simple raison suffirait à expliquer pourquoi il fut impossible à l'Empire de devenir un État placé d'abord du côté de la raison d'État et même, selon un mouvement qui s'accélère après 1648, du côté de la sécularisation. En effet, aux yeux de la plupart des contemporains, son existence en tant que *Sacrum Imperium Romanorum* était nécessaire sur la voie qui conduit au Salut si l'on voulait que le monde ne sombre pas dans le chaos du combat eschatologique. À mesure que progressa la confessionnalisation, généralement favorable à la genèse d'États unitaires, on vit certes des nations et des États bien plus récents que cet Empire élaborer leur propre inscription dans un récit providentiel – celui du combat contre les païens et les hérétiques pour les Espagnols catholiques ou, plus nettement encore, celui du nouveau peuple d'Israël pour les Néerlandais et les Anglais protestants. Mais il s'agissait là de mythes intégrateurs particularistes, nés à l'époque moderne pour un peuple et pour un État précis. Par contraste, la sacralité de l'Empire renvoyait à un universalisme d'avant l'État. Elle n'était pas à l'usage des seuls Allemands, mais à celui de toute la Chrétienté et même du globe tout entier. C'est pourquoi la *natio* allemande, qui avait la charge de ce Saint-Empire, ne pouvait pas elle non plus revendiquer sa singularité ni se transformer en une nation à part parmi beaucoup d'autres. Il fallut attendre que les Lumières vident de leur substance cet universalisme de l'ancienne Europe et la sacralité du Saint-Empire romain germanique, et contribuent ainsi puissamment à ce que s'ouvre, à la fin du XVIIIe siècle – et pas avant – la voie vers la mutation tardive des Allemands en un État et une Nation, pour reprendre l'expression de Helmut Plessner.

22 Le Saint-Empire romain germanique sombra au début du XIXe siècle sans tambours ni trompettes. Les institutions et les modes de fonctionnement en partie rénovés qui ont

permis de forger le concept de « système impérial partiellement modernisé » furent engloutis avec lui, au même titre que les nombreuses survivances archaïques présentées par Barbara Stollberg-Rilinger dans une perspective d'histoire anthropologique. Sur ces décombres, la modernisation de l'État et de la société put désormais frayer son chemin en Allemagne comme ailleurs, sans plus rencontrer l'obstacle de structures, de fonctions et de représentations d'avant l'âge de l'État – même si, comme l'a bien montré mon collègue berlinois Heinrich August Winkler, le mythe du *Reich* continua à marquer le cours de l'histoire¹⁹. Cette rupture et cette émergence offrent un grand avantage aux historiens des XIXe et XXe siècles : contrairement à leurs collègues modernistes, ils peuvent utiliser, même à propos de l'Allemagne, la notion d'État comme concept concrètement adapté à ce dont ils parlent. Et leurs communications peuvent comporter des titres bien plus simples et bien plus beaux que « Le Saint-Empire à l'époque moderne : un système partiellement modernisé résultant d'une adaptation incomplète à l'émergence, dans les principautés territoriales allemandes et les pays européens voisins, de l'État de la première modernité ».

BIBLIOGRAPHIE

- Blätter (1983) = *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 119, 1983 (http://periodika.digitale-sammlungen.de/bdlg/Band_bsb00000323.html, consulté le 14 mars 2013).
- Burgdorf, W. (2000) : Compte rendu de Georg Schmidt : *Geschichte des Alten Reiches. Staat und Nation in der Frühen Neuzeit 1495-1806*, München : C.H. Beck 1999, dans : *Perform*, 1 (3) (<http://www.sehepunkte.de/perform/review.php?id=38>, consulté le 14 mars 2013).
- Christin, O. (1997) : *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au 16^e siècle*, Paris : Seuil.
- Delumeau, J. (éd.) (2000) : *L'Acceptation de l'autre. De l'Édit de Nantes à nos jours*, Paris : Fayard.
- Gabel, H. (2002) : « Ein verkanntes System ? Das alte Reich im zeitgenössischen niederländischen Urteil », in : Schnettger, M. (éd.) : *Imperium Romanum – irregulare corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie*, Mayence : Zabern, p. 111-134.
- Lottes, G. (1997) : « Die Geistlichen Staaten und die Herrschaftskonkurrenz im Reich », in : Weinzierl, M. (éd.) : *Individualisierung, Rationalisierung, Säkularisierung. Neue Wege der Religionsgeschichte*, Vienne / Munich : Oldenbourg, p. 96-111.
- Münckler, H. (1998) : *Nationenbilder. Die Nationalisierung Europas im Diskurs humanistischer Intellektueller*, Berlin : Akademie Verlag.
- Muhlack, U. (2002) : « Kosmopolitismus und Nationalismus im deutschen Humanismus », in : Neuhaus, H. / Stollberg-Rilinger, B. (éd.) : *Menschen und Strukturen in der Geschichte Alteuropas, Festschrift für Johannes Kunisch*, Berlin : Duncker & Humblot, p. 19-36.
- Nicklas, T. (2001) : « Lazarus von Schwendi », in : *Lebensbilder aus Baden-Württemberg*, vol. 20, éd. par G. Taddey et J. Fischer, Stuttgart: Kohlhammer, p. 19-48.

- Press, V. (1989) : « Kommunalismus oder Territorialismus ? Bemerkungen zur Ausbildung des frühmodernen Staates in Mitteleuropa », in : Timmermann, H. (éd.) : *Die Bildung des frühmodernen Staates*, Saarbrücken / Scheidt : Dadder, p. 109-135.
- Roeck, B. (1980) : « Westfälischer Frieden, Reich und Territorien », in : Glaser, H. (éd.) : *Um Glauben und Reich. Kurfürst Maximilian II., catalogue de l'exposition « Wittelsbach und Bayern »*, vol. II-1, Munich / Zurich : Hirmer / Piper, p. 456-470.
- Schilling, H. (2001) : « Reichs-Staat und frühneuzeitliche Nation der Deutschen oder teilmodernisiertes Reichssystem – Überlegungen zu Charakter und Aktualität des Reiches », , 272, p. 377-395.
- Schmidt, G. (1999) : *Geschichte des Alten Reichs. Staat und Nation in der Frühen Neuzeit, 1495-1806*, Munich : Beck.
- Schmidt, G. (2001) : « Das frühneuzeitliche Reich – komplementärer Staat und föderative Nation », *Historische Zeitschrift*, 273, p. 371-399.
- Stollberg-Rilinger, B. (2002) : « Die zeremonielle Inszenierung des Reiches, oder : Was leistet der kulturalistische Ansatz für die Reichsverfassungsgeschichte ? », in : Schnettger, M. (éd.) : *Imperium Romanum – irregulare corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie*, Mayence : Zabern, p. 233-246
- Wanegffelen, T. (1998) : *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance (16e-20e siècle)*, Paris : Poche.
- Winkler, H. A. (2000) : *Der lange Weg nach Westen*, 2 vol., Munich : C. H. Beck.
- Winkler, H. A. (2002) : « Der lange Schatten des Reiches. Eine Bilanz deutscher Geschichte », *Merkur*, 635, p. 221-233.
- Wolgast, E. (1995) : *Hochstift und Reformation. Studien zur Geschichte der Reichskirche zwischen 1517 und 1648*, Stuttgart : Steiner.
- Wolgast, E. (2001) : « Die Reichskirche im konfessionellen Zeitalter », in : Hartmann, P. C. (éd.) : *Reichskirche – Mainzer Kurstaat – Reichskanzler*, Francfort sur le Main : Lang, p. 27-51.

NOTES

1. Schilling (2001).
2. Dans un compte-rendu du livre de Schmidt sur l'Empire-État, on croit littéralement entendre le soupir de soulagement poussé par un jeune collègue à l'idée d'avoir enfin trouvé un concept qui serait « nettement plus concret que celui de système, qui a parfois été avancé plus tôt ». Ce moment d'euphorie face au concept d'État appliqué à l'Empire n'est troublé que par le soupçon que « certains membres de la profession » pourraient vouloir s'opposer au vent vivifiant de la nouveauté, « contradiction » contre laquelle l'auteur du compte-rendu s'empresse de promettre un soutien « total et entier » (Burgdorf [2000]).
3. Schilling (2001), p. 385, note 9.
4. Voir Blätter (1983), p. 500.
- *. NDT : *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, l'agence centrale de soutien à la recherche en Allemagne.
5. Press (1989).
6. Afin d'écartier tout malentendu, qu'il me soit permis de rappeler que je me situe moi-même sur ce point à équidistance de Press et de Blickle : comme Peter Blickle l'a fait pour le

communalisme, j'ai décrit le républicanisme urbain dans l'Europe ancienne comme un modèle institutionnel plein de vitalité et capable d'efficacité, même lorsque le modèle territorial eut pris le dessus. Sous cet angle, je le considère comme un phénomène historique important pour la culture politique allemande. Je suis plus sceptique en revanche lorsqu'il s'agit d'attribuer à ce républicanisme urbain de l'Europe ancienne des potentialités évolutives débouchant sur des formes étatiques modernes.

7. Voir ci-dessus, note 3.

8. Voir Stollberg-Rilinger (2002).

9. Roeck (1980), p. 463 et notes 46-48.

10. Schilling (2001).

11. Ulrich Muhlack a récemment pris vigoureusement position dans ce sens : « Même la pensée nationale des humanistes ne peut légitimement être mise sur le même plan que l'idée nationale moderne ; elle en est si éloignée qu'il est même problématique d'employer à son sujet les termes de "nation" et de "national" et que cette utilisation n'est en tout cas possible que dans une acception limitée ou de manière exploratoire » (Muhlack [2002] p. 19). Ce que dit Muhlack pour mettre en garde contre la transposition peu pertinente du discours humaniste sur les nations dans les catégories actuelles, effectuée par Herfried Münckler [entre autres] (Münckler [1998]), vaut peut-être encore davantage pour ce qui est dit de la nation et de son avènement dans l'ouvrage de Georg Schmidt.

12. Voir Gabel (2002), p. 115.

13. Heinz Duchhardt, « Zeit der Fremde und der Entfremdung. Vom Westfälischen Frieden bis zur friderizianischen Ära », conférence prononcée à l'Escorial, 3 septembre 2001.

14. Selon le jugement sceptique, et pleinement convaincant, porté par Thomas Nicklas sur le programme difficilement réalisable de Lazarus von Schwendi : « assurer la paix de l'Europe » au moyen de « la force de la nation allemande » (c'est moi qui souligne). En effet, la puissance étatique ne pouvait à ces époques être ni tolérante, ni disposée par principe à une attitude purement défensive et pacifique – comme le souligne à juste titre Johannes Burkhardt renvoyant à un « bellicisme structurel » de l'époque moderne (Nicklas [2001], p. 46).

15. Schmidt (1999), p. 42.

16. Voir Gabel (2002), p. 134.

17. Eike Wolgast (1995) montre précisément que cette évolution n'était pas possible dans une organisation du politique et du social comme celle du Saint-Empire et en explique les raisons ; un résumé de ses thèses dans Wolgast (2001). Sur la position des territoires ecclésiastiques dans la constitution de l'Empire en général : Lottes (1997).

18. Les différentes solutions apportées progressivement à la question des confessions, ou de la tolérance, ainsi que leurs conséquences jusqu'à nos jours dans les divers pays européens, viennent de faire l'objet de débats approfondis, surtout en France, à l'occasion du 400^e anniversaire de l'édit de Nantes. Le meilleur reflet de ces discussions est Delumeau (2000). Voir aussi les intéressantes contributions de Wanegffelen (1998) et Christin (1997). On peut espérer que la célébration du 450^{ème} anniversaire de la Paix d'Augsbourg en 2005 aura en Allemagne un écho aussi important dans la sphère politique au sens large que la commémoration de l'édit de Nantes en France – afin de favoriser la réflexion commune sur les processus historiques, mais afin surtout d'ouvrir la voie à une meilleure compréhension des fondements juridiques, culturels et institutionnels de la coexistence non seulement des confessions reconnues en Allemagne, mais en général des différentes religions à l'heure actuelle et dans l'avenir. À cette occasion – à la différence du modèle de la *laïcité* qui prévaut en France – il conviendra avant tout, et conformément à la tradition qui a été inaugurée en 1555, de célébrer le rôle joué par le droit et l'État (c'est-à-dire, à cette époque, l'État territorial) pour garantir la coexistence pacifique. Les comités directeurs de la Société pour la publication du Corpus Catholicorum (*Gesellschaft zur Herausgabe des Corpus Catholicorum*, Fribourg en Brisgau) et de l'Association pour l'histoire de la

Réforme (*Verein für Reformationsgeschichte*, Berlin) [NDT : il s'agit des deux grandes associations confessionnelles d'historiens en Allemagne] préparent pour 2005 un colloque commun sur la Paix de religion d'Augsbourg et sur ses répercussions en Allemagne et en Europe, et s'efforcent d'éveiller un intérêt proportionné à ces thématiques dans le grand public et parmi les représentants de l'État et des Églises ou communautés religieuses.

19. Heinrich August Winkler, « Der lange Schatten des Reiches. Eine Bilanz deutscher Geschichte », conférence tenue à l'Institut historique allemand de Londres à l'automne 2001, publiée dans *Merkur* (Winkler [2002]) ; voir également Winkler (2000), vol. 1, p. 5-39.

INDEX

Mots-clés : Saint-Empire, époque moderne, État, système, historiographie

Schlüsselwörter : Altes Reich, frühe Neuzeit, Staat, System, Historiographie

AUTEURS

HEINZ SCHILLING

Heinz Schilling est professeur émérite d'histoire à l'Université Humboldt de Berlin. Pour plus d'informations, voir la notice suivante.